

UNSS
2019

FICHE SPORT

48 –

TENNIS

BEACH TENNIS

Mise à jour 25 septembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 17
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 22
Annexes	Page 23

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Tennis et Beach tennis a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux
démocratisé et accessible à tous les
publics, sur tous les territoires, ouvert sur
le monde**

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives étant championnes de France les 2 années précédentes (2017 et 2018) lors des championnats de France par Équipe d'Établissement (annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 4 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations Sportives championnes de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie collèges et lycées, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- Les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de tennis**, des Pôles Espoir de la FFT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFT et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFCK (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire

- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Badminton par équipe d'établissement décrits ci-dessous Collèges et Lycées.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018) ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Tennis

Les joueurs licenciés ayant été classés en 3^{ème} série ou 2^{ème} série lors des 5 années précédentes ne pourront pas participer à cette compétition.

Un document nommé « classement de référence UNSS/FFT » sera consultable sur <http://udb.unss.org\clasfft> pour vérification à partir du 20 octobre 2018.

Pour les élèves non licenciés et non répertoriés sur <http://udb.unss.org/clasfft>, une vérification sera obligatoirement effectuée à partir de la phase académique. Pour cela, le service régional devra adresser un courriel à Jérôme Grenier : jerome.grenier5@wanadoo.fr membre de la CMN tennis qui vérifiera l'antériorité du classement du joueur sur les 5 dernières années. Il faudra lui préciser le nom, prénom et date de naissance du joueur. Ce joueur ne pourra participer aux compétitions UNSS qu'après accord de Jérôme Grenier par retour de mail.

	CATEGORIE « COLLÈGES »	CATEGORIE « LYCÉES »																																
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (sauf ceux/celles né(e)s en 2008) Minimes Cadets (1 seul cadet(te) autorisé(e))	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul sénior(e) autorisé(e))																																
RÈGLES SPÉCIFIQUES	<p style="text-align: center;">Collèges</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Classement</th> <th>Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>NC</td><td>1</td></tr> <tr><td>40</td><td>2</td></tr> <tr><td>30/5</td><td>3</td></tr> <tr><td>30/4</td><td>4</td></tr> <tr><td>30/3</td><td>5</td></tr> <tr><td>30/2</td><td>6</td></tr> <tr><td>30/1</td><td>7</td></tr> </tbody> </table> <p>Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4^{ème} série (licenciés FFT), à condition que le poids d'équipe calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles, soit égal ou inférieur à 20.</p>	Classement	Points	NC	1	40	2	30/5	3	30/4	4	30/3	5	30/2	6	30/1	7	<p style="text-align: center;">Lycées</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Classement</th> <th>Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>NC</td><td>1</td></tr> <tr><td>40</td><td>2</td></tr> <tr><td>30/5</td><td>3</td></tr> <tr><td>30/4</td><td>4</td></tr> <tr><td>30/3</td><td>5</td></tr> <tr><td>30/2</td><td>6</td></tr> <tr><td>30/1</td><td>7</td></tr> </tbody> </table> <p>Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4^{ème} série (licenciés FFT), à condition que le poids d'équipe calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles, soit égal ou inférieur à 20.</p>	Classement	Points	NC	1	40	2	30/5	3	30/4	4	30/3	5	30/2	6	30/1	7
Classement	Points																																	
NC	1																																	
40	2																																	
30/5	3																																	
30/4	4																																	
30/3	5																																	
30/2	6																																	
30/1	7																																	
Classement	Points																																	
NC	1																																	
40	2																																	
30/5	3																																	
30/4	4																																	
30/3	5																																	
30/2	6																																	
30/1	7																																	
BALLES	Balles normales Babolat	Balles normales Babolat																																
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum (3 garçons et 3 filles) avec au minimum 2 garçons et 2 filles.																																	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France. Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage.																																	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition initiale de d'équipe Certifié de niveau académique <u>En Lycée</u> : seul le jeune coach est présent sur le terrain et pourra intervenir à chaque changement de côté auprès du joueur. L'adulte est autorisé à rentrer sur le terrain à la fin de chaque set																																	

	<p>En collège le Professeur responsable de l'équipe est présent sur le terrain avec le jeune coach dans un objectif de formation. Il ne peut intervenir qu'auprès de son jeune coach.</p>	
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	<p>1 rencontre équivaut à 3 parties maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille <p>Les 4 joueurs doivent tous jouer à chaque rencontre : 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Victoire acquise à 3-0, 2-1. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN, lors du championnat de France.</p> <p><u>Remplacement sur blessure :</u> Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 garçons, 2 filles et un JA non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition. En cas d'abandon sur blessure, le match est perdu et le remplacement se fera sur la rencontre suivante. Un joueur blessé sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical. Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement ne pourra plus participer à la rencontre.</p>	
FORMAT DES PARTIES	<p>POUR LES RENCONTRES DE POULES : Simples et double : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart). Pour les 1/2 et finales : Simples et double : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 6 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart). En cas de point décisif : - En simple, le choix du côté revient au relanceur - En double, fille sur fille et garçon sur garçon.</p>	
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Tennis et Beach tennis

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- Reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée,

Championnats de France par équipe UNSS

Excellence tennis

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (1 seul cadet(te) autorisé(e))	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul sénior(e) autorisé(e))
RÈGLES SPÉCIFIQUES	Championnat ouvert à tous : OPEN (licenciés FFT). Le poids d'équipe est calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles.	Championnat ouvert à tous : OPEN (Licenciés FFT) Le poids d'équipe est calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles.
BALLES	Balles normales Babolat	Balles normales Babolat
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum (3 garçons et 3 filles) avec au minimum 2 garçons et 2 filles.	
JEUNE ARBITRE	Chaque équipe présente obligatoirement 1 Jeune Arbitre certifié en tennis de niveau académique minimum. Le JA peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France. Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition initiale de l'équipe Certifié de niveau académique <u>En Lycée</u> : Seul le jeune coach est présent sur le terrain et pourra intervenir à chaque changement de côté auprès du joueur. L'adulte est autorisé à rentrer sur le terrain à <u>la fin de chaque set</u> <u>En collège</u> le Professeur responsable de l'équipe est présent sur le terrain avec le jeune coach dans un objectif de formation. Il ne peut intervenir qu'auprès de son jeune coach.	
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	1 rencontre équivaut à 3 parties maximum : - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille Les 4 joueurs doivent tous jouer à chaque rencontre. 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Victoire acquise à 3-0, 2-1. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN. <u>Remplacement sur blessure</u> : Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JA non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition.	

	<p>En cas d'abandon sur blessure, le match est perdu et le remplacement se fera sur la rencontre suivante. Un joueur blessé sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical. Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer à la rencontre.</p>	
FORMAT DES PARTIES	<p>POUR LES RENCONTRES DE POULES: Simples et double : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).</p> <p>Pour les ½ et finales : Simples et double : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 6 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart)</p> <p>En cas de point décisif : -En simple, le choix du côté revient au relanceur -En double, fille sur fille et garçon sur garçon.</p>	
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Championnat de France UNSS « Beach tennis » lycées équipes établissements

Conditions de participation :

Ouvert à tous les joueurs/joueuses non licencié(e)s ou licencié(e)s FFT non classé(e)s, 4^{ème} et 3^{ème} séries.

Pour les élèves non licenciés et non répertoriés sur <http://udb.unss.org/clasfft>, une vérification sera obligatoirement effectuée à partir de la phase académique. Pour cela, le service régional devra adresser un courriel à Jérôme Grenier : **jerome.grenier5@wanadoo.fr** membre de la CMN tennis qui vérifiera l'antériorité du classement du joueur sur les 5 dernières années. Il faudra lui préciser le nom, prénom et date de naissance du joueur. Ce joueur ne pourra participer aux compétitions UNSS qu'après accord de Jérôme Grenier par retour de mail.

Les joueurs ayant été classés en seconde série lors des 5 années précédentes ne pourront pas participer à cette compétition.

Un document nommé « classement de référence UNSS/FFT » sera consultable sur <http://udb.unss.org/clasfft> pour vérification à partir du 20 octobre 2018.

Le Beach tennis lycée proposé dans le cadre de l'UNSS peut se jouer sur tous les types de surface. En revanche, la phase nationale se jouera sur sable (8 x 16m).

	Beach Tennis
CATÉGORIES D'ÂGE ET DE SEXE	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul(e) sénior(e) par équipe autorisé(e))
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs obligatoires, deux garçons et deux filles.
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition initiale de d'équipe Certifié de niveau académique Le coaching sera effectué par un joueur identifié de l'équipe lors des changements de côté et lors des changements de parties. L'adulte est autorisé à conseiller le jeune coach- Mais, seul le jeune coach pourra intervenir auprès de son joueur.
JEUNE ARBITRE	Chaque équipe présente obligatoirement 1 Jeune Arbitre certifié en tennis de niveau académique minimum. Le JA peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France.
FORMULE DE COMPÉTITION	3 parties par rencontre : double filles / double garçons / double mixte
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	1 rencontre équivaut à 3 parties maximum : - 1 double mixte - 1 double garçon - 1 double fille Le tirage au sort de l'ordre des parties se fera après présentation des 2 feuilles de composition d'équipes remplies. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition

	pour la rencontre suivante sur décision de la CMN.
RÈGLEMENT	Règlement fédéral UNSS
TITRE DÉCERNÉ	Champion de France UNSS Beach tennis Lycée établissement

Sous réserve que l'organisateur du CF lycées puisse l'organiser. Dans le cas contraire le championnat de France n'aura pas lieu il devient donc non obligatoire

Règlement beach tennis

a. Le terrain

L'aire de jeu sera un terrain de 8 x 16m.

b. Le filet

Il sépare la zone de jeu en deux parties égales. En beach tennis lycée, la hauteur du filet est de 1,70 mètre, mesure prise au centre.

c. Les balles

Le Beach tennis lycée se joue avec des balles orange, aux normes FFT.

d. Les raquettes

Utilisation de raquettes de beach tennis (pleines) ne doit pas excéder 50 cm de longueur, 26 cm de largeur et 38 mm d'épaisseur.

e. Les règles

Avant chaque rencontre, suite à la présentation de la feuille de composition d'équipe remplie, l'ordre des parties sera décidé par un tirage au sort effectué par le responsable de terrain (membre de l'organisation) en présence des 2 capitaines (obligatoirement des élèves).

f. Les parties

3 parties par rencontre : 1 double fille + 1 double garçon + 1 double mixte

Le serveur se place derrière la ligne de fond. Il peut servir à la cuillère ou au-dessus de la tête.

Le serveur n'a droit qu'à un seul service par point. Il sert 2 points consécutifs.

Il sert n'importe où de l'autre côté du filet à condition que la balle soit dans les limites du terrain adverse. Il n'y a pas de let au Beach tennis. Si la balle touche le filet lors du service et reste dans les limites du terrain adverse, le service est considéré comme bon.

Le receveur attend où il le souhaite à l'intérieur du terrain mais les échanges entre les deux équipes se font sans rebond au sol et sans passe entre les partenaires d'une même équipe.

Double mixte : les filles commencent à servir puis ce sont les garçons. Cette rotation se poursuit jusqu'à la fin de la partie.

Double filles et double garçons : chaque équipe sert à tour de rôle, avec alternance de serveur dans chaque équipe.

En cas de blessure, la partie est perdu.

Les changements de côté ont lieu tous les 10 points joués avec un repos de 1'.

g. Formats de jeu

- La première partie se joue jusqu'à 15 points (ex 14 à 15).
- La deuxième démarre avec le score de la partie précédente et se termine à 30 points (ex 29 à 30).
- La troisième reprend le score du précédent et ira jusqu'à 45 points (ex : 36 à 45).
- Si le score est de 44/44, la partie continue jusqu'à 2 points d'écart avec alternance du serveur à chaque point joué.
- En double mixte, ce sont les filles qui commencent à servir.

h. Organisation et rôle des jeunes arbitres (JA)

2 JA par terrain ne faisant pas partie des équipes de la rencontre :

- 1 JA qui effectue le tirage au sort pour le service en début de rencontre, annonce le score et utilise la feuille d'arbitrage durant la rencontre.
- 1 JA qui donne le signal en levant le bras pour annoncer le début de chaque point et annonce les fautes.

En cas de litige, ce sont les JA qui valident la décision finale (point rejoué ou accordé à l'un des joueurs)

Ils s'assureront qu'il n'y aura pas de changement de capitaine d'équipe durant la rencontre.

Classement de référence et validation des équipes

Pour les élèves non licenciés et non répertoriés sur <http://udb.unss.org/clasfft>, une vérification sera obligatoirement effectuée à partir de la phase académique. Pour cela, le service régional devra adresser un courriel à Jérôme Grenier jerome.grenier5@wanadoo.fr membre de la CMN tennis qui vérifiera l'antériorité du classement du joueur sur les 5 dernières années. Il faudra lui préciser le nom, prénom et date de naissance du joueur. Ce joueur ne pourra participer aux compétitions UNSS qu'après accord de Jérôme Grenier par retour de mail.

Pour les licenciés, le document nommé « classement de référence UNSS/FFT » sera consultable à partir du septembre 2018 sur <http://udb.unss.org/clasfft>

Il sera le seul à prendre en compte pour :

- Confirmer le classement des joueurs licenciés inscrits en compétition UNSS de l'année 2018/2019
- Valider les conformités des équipes contenant des élèves licenciés FFT :
 - En collège par équipe d'établissement : poids d'équipe à ne pas dépasser : 20 POINTS
 - En collège et lycée excellence : Open
 - En lycée par équipe d'établissement : poids d'équipe à ne pas dépasser : 20 POINTS
 - En lycée Beach tennis : joueurs NC, 4^{ème} ou 3^{ème} série n'ayant jamais été classés en seconde série les 5 années précédentes.

La sortie des classements intermédiaires ne modifiera pas la validité des équipes initiale.

En revanche, les nouveaux classements devront être pris en compte sur les feuilles de rencontres.

Modalités de qualification pour les équipes établissements et les équipes excellences (collège-lycée) et Beach tennis

	Inter-académies					Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille				1
2	Paris	Versailles	Créteil			1
3	Caen	Rennes	Rouen			1
4	Reims	Nancy-Metz	Strasbourg			1
5	Besançon	Dijon				1
6	Nantes	Orléans/Tours				1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers			1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon			1
9	Montpellier	Toulouse				1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice			1
11	Outre-Mer ou voir conditions spécifiques + AEFE					2
	TOTAL					12

Pour garantir le volume de 12 équipes, toutes les équipes classées 2^{èmes} des finales inter-académiques seront susceptibles d'être repêchées.

Organisation des rencontres pour les championnats de France « tennis »

Tous les documents liés aux nouveautés (feuilles d'arbitrage, feuille de rencontre, feuille de composition d'équipe simple et double) sont disponibles sur le site de l'UNSS (OPUSS) à partir de septembre 2018.

Avant chaque début de rencontre, les capitaines d'équipe devront échanger les feuilles de composition d'équipe dûment remplies, téléchargeables sur le site.

Les championnats de France comportent des rencontres de poules le jour 1, des 1/2 finales le jour 2 et la finale le jour 3.

Constitution des poules :

Lors de la réunion technique du championnat de France, les 4 poules de 3 sont établies en fonction de la valeur des équipes présentes, calcul sur les 4 joueurs, 2 G, 2 F.

Les 4 meilleures équipes sont placées en tête de série dans les poules. Tirage au sort des équipes pour les places de 5 à 8 et idem pour les places de 9 à 12.

Constitution du tableau final :

Suite aux parties de poules, le tableau final est constitué.

Les vainqueurs des poules se rencontrent pour le classement de la 1^{ère} à la 4^{ème} place.

Les seconds jouent les places de 5 à 8.

Les troisièmes jouent les places de 9 à 12.

Pour les rencontres de poules : simples et doubles : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 points d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif (NO AD) à 40 A dans les 2 premières manches. 3^{ème} manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).

Pour les 1/2 et finales : Simple et double : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart)

En cas de point décisif, le choix du côté revient au relanceur.

Seul le mauvais temps peut éventuellement annuler les parties de classement (9^{ème} à 12^{ème} places), la priorité étant donnée aux 1/2 finales et à la finale.

En cas d'absence d'équipes, la CMN pourra être amenée à modifier l'organisation des rencontres dans l'intérêt de la compétition.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres : 6/3, padel, Beach tennis

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Le championnat de France de 6/3 est supprimé en référence au règlement fédéral UNSS (pas de compétition benjamins au niveau national). Cependant, la pratique existante doit continuer à se développer en académie.

Dans ce cadre-là, rien n'empêche une académie ou une inter académie d'organiser une rencontre 6/3 au niveau national en invitant des équipes des autres académies (engagement open).

Filles

Mixité/parité obligatoire dans les équipes collèges.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France, Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique du tennis entraîne une connaissance du respect de l'environnement où les élèves évoluent (surface, clubs etc)

Formation

En complément du programme *Vers une génération responsable* destiné aux Jeunes officiels, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Si la formation continue des enseignants et par conséquent des enseignants d'EPS, reste du ressort de l'État et du ministère de l'Éducation nationale, il n'en reste pas moins vrai que l'UNSS se positionne en complément grâce à des stages nationaux ou académiques.

En lien avec les fédérations sportives, les différentes formations seront l'occasion d'augmenter le niveau de compétence et de connaissance des enseignants volontaires, et de découvrir des activités alternatives souvent appréciées dans le cadre de l'animation d'AS.

Une formation nationale sera proposée aux animateurs d'AS en 2019. Elle pourra s'articuler autour du développement de la pratique traditionnelle et des nouvelles pratiques, de l'arbitrage, du programme pédagogique en 6/3 tennis, du beach tennis et en Padel.

Un stand géré par la FFT pourra être mis en place lors des championnats de France et permettra d'informer les élèves sur les métiers du tennis. Notamment pour favoriser les passerelles entre les élèves investis à l'UNSS et le CQP-AMT.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Le championnat du monde de tennis scolaire aura lieu en Italie fin mai 2019. La sélection tiendra compte des résultats des CF lycées excellence à N-1

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition

Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

Handicap/sport partagé

Un championnat de France sport partagé est envisageable en Tennis

Éthique – Protocole fin de rencontre

- Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, UNSS et mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants :
- Moment de partage entre les jeunes coaches, réunion technique
- Diplôme de fairplay envisageable : récompenser l'équipe ayant affiché un comportement exemplaire bien au-delà du cadre purement sportif de la compétition

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFT

La convention signée entre l'UNSS et la FFT, permet aux jeunes arbitres certifiés de niveau national de recevoir l'équivalence de qualification A1 sous réserve d'être licencié FFT.

Le jeune arbitre UNSS doit prendre contact auprès de la commission régionale d'arbitrage de la ligue dont il dépend pour faire valoir sa passerelle. Il sera ensuite vu sur le terrain par un formateur FF.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017-2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition initiale de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »

Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France

Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : **Nathalie GRAND**

FFT

Bénédicte FRAVALO Responsable développement, compétition et équipes de France

Fabien BOUDET, Directeur du développement des clubs et de la pratique

Marc RENOULT, DTN département formation et enseignement

UNSS

Jérôme GRENIER

Philippe JALLAIS

Magalie LELUC

Déléguées techniques UNSS

Laetitia Guichard, déléguée technique (DSR Créteil)

Kildine Albert, déléguée technique (SD Yvelines)

Annexe 1

Associations Sportives championnes de France en 2017 et 2018 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives championnes de France en 2018 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

Collège Jean de la Fontaine PARIS PARIS

Lycées

Lyc FERRADOU

BLAGNAC

TOULOUSE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2018
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges

Néant

Lycées

Néant
